

AFFAIRE N°15. - Acquisition par voie de l'expropriation de plusieurs parcelles de terrain situées rue Maréchal Leclerc.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain situées dans la périphérie du parking communal de la rue Maréchal Leclerc.

Ces parcelles de terrain sont destinées à la création de parkings dont la nécessité se fait sentir de jour en jour avec l'accroissement du nombre de véhicules. D'autre part, si la restructuration du Petit Marché est envisagée en faisant une opération d'ensemble sur les terrains de PALMAS, THIAN-BOR, VLODY, TOMI, etc..., ces parcelles pourraient servir au transfert provisoire du Petit Marché pendant la durée des travaux, et ensuite supporter un parking à étage.

Ces parcelles de terrain appartiennent aux personnes ci-après :

N°24 - Madame ESPITALIER Noël, Route de la SARLEC,
MONTAGNE

N°s 47 et 48 - Madame Isnel AMELIN, 117, rue Maréchal Leclerc

Contactés au sujet de la vente éventuelle de leurs terrains ces propriétaires m'ont fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord pour la vente de leur immeuble.

L'acquisition de ces parcelles étant indispensable à la réalisation de ces parkings, je me propose d'adresser de nouveau une offre à ces propriétaires. En cas de refus de leur part, je vous demande de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation à leur encontre.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE. - On commence par le gré à gré.

M. TOMI. - Vu le niveau du terrain, ce serait une occasion formidable de faire un parking à deux ou à trois niveaux à un prix minimum.

LE MAIRE. - Non, vous savez, nous avons envisagé de faire une opération assez grosse, concernant le projet lui-même. Monsieur TOMI nous a déjà donné son accord de principe, c'est pourquoi que je me suis permis de mettre son nom sans qu'il y ait eu de papier. Effectivement, le petit marché demande à être un grand marché. Pendant la construction de ce marché, il faudra le transporter

ailleurs. Si on le transporte sur le parking, il faudra trouver des parkings ailleurs, d'où la nécessité d'acheter ce terrain qui longe les parkings actuels, et ainsi que la petite baraque qui se trouve

M. RIVIERE. - Et le coiffeur ?

LE MAIRE. - Le coiffeur est un peu plus loin, pour le moment, cela ne nous intéresse pas.

La petite baraque appartient à Madame NOEL et le terrain en long appartient à Madame AMELIN. Pour l'instant, la superficie des deux terrains est équivalente à la superficie de notre parking. Si on transporte le petit marché sur le parking, nous aurions besoin d'un autre parking pour les voitures, ce sera une opération à long terme.

M. BEDIER. - Y-a-t-il de constructions sur ce terrain ?

LE MAIRE. - Non, il y a seulement quatre vieilles baraques.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, il y a aussi la boutique de CASIMIR et celle d'AH-YON.

LE MAIRE. - Ce sont des boutiques récentes. On ne touche pas à ce coin.

M. BOURHIS. - Un projet a été fait au sujet d'un parking aérien sur le petit marché mais il a été abandonné.

LE MAIRE. - Plus tard, une fois que le grand marché sera construit, on envisagerait de faire des parkings à étage avec des logements au-dessus. Il y a une étude à faire pour quadrupler la surface de parkings.

M. TOMI. - C'est très favorable.

LE MAIRE. - C'est une action à long terme mais qu'il faut envisager maintenant si on ne veut pas avoir de terrain trop cher car plus on attendra plus les prix de terrains augmenteront.

M. BEDIER. - Du petit marché, on pourra faire une opération logements.

LE MAIRE. - Oui et une opération parking (projet).

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.